



**TABLE RONDE DU 24 NOVEMBRE 2016**

## **FORFAIT-JOURS : LA DIRECTION NE PREND PAS LA MESURE**

**Malgré la situation dramatique de l'encadrement, établie par les 2 expertises, la direction n'entend pas mettre en place la moindre protection pour le personnel concerné.**

**Manifestement mandatée pour que les pratiques actuelles puissent perdurer, elle compte apparemment trouver des signataires, qui semblent vouloir se contenter de vagues engagements fumeux.**

**La CGT maintient ses propositions.**

### **Des alertes ignorées**

Les expertises ont confirmé la situation dramatique de l'encadrement : heures journalières excessives, retards dans les congés, empiètement sur la vie privée, etc.

La CGT a écrit une lettre ouverte au DRH du Groupe Public Ferroviaire pour le rappeler à ses obligations.

La CGT exige, en 1ère urgence, la mise en place d'un système de décompte des heures réellement effectuées. Ce système permettra à chacun d'être en capacité de mesurer la réalité de sa propre situation, quel que soit son niveau hiérarchique.

Le refus de la direction est catégorique : "si l'on mesure les heures, le dispositif forfait-jours n'a plus d'intérêt".

La seconde exigence de la CGT est un dispositif d'alerte à partir de cette mesure, pour ensuite négocier l'allègement de la charge de travail, avec l'appui des représentants du personnel au CHSCT.

Enfin, l'état des lieux démontre que le surtravail vient de l'adaptation des dirigeants au sous-effectif. Nécessairement, la question des moyens, de l'organisation du travail, des services d'appui, de la proximité est au cœur des solutions.

En signant l'accord de branche, qui autorise la mise en place du forfait-jours, l'UNSA et la CFDT ont ouvert la porte à ce système dangereux qui ne protège que l'employeur.

Quoi d'étonnant que la direction n'ait, au cours de cette longue Table Ronde, annoncé que des modifications à la marge !

Il ne reste, selon elle, qu'à négocier les sujétions particulières du GPF et le fameux suivi de la charge de travail qui est une obligation légale.



## **Des propositions sans protection et qui peuvent aggraver la situation**

Les propositions affichées peuvent paraître protectrices : maintien du nombre de jours de repos ; échange avec le hiérarchique sur la charge de travail...

Le texte propose la possibilité de payer jusqu'à 5 jours de repos, les sorties d'astreinte, les sollicitations exceptionnelles (gilets rouges, dérangement,...).

Pour la CGT, le risque est que le nombre de jours de travail réel augmente, au détriment des repos. Ainsi, l'astreinte, les sollicitations exceptionnelles, le remplacement d'agents ne seront pas reconnus et pire les dérives encouragées.

Si cela peut déjà poser problème aujourd'hui, nous savons aussi que de nombreux agents de l'encadrement réussissent tout de même à récupérer leurs heures.

## **Maintenir l'existant à tout prix et préparer l'avenir**

La DRH souhaite faire vite et envoyer à des négociations ultérieures des sujets qui pressent et dont certains sont d'ailleurs obligatoires : droit à la déconnexion, télétravail, qualité de vie au travail.

## **Les cheminots ne sont pas des tâcherons...**

Les cadres et agents de maîtrise ne sont pas payés à la tâche, ils doivent mesurer la perte que causerait cette évolution, et les dangers pour leur santé.

Pour la CGT, il y a d'autres solutions. La Fédération CGT des Cheminots, avec son Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise, invite les cheminots de l'encadrement à s'approprier et débattre de ses propositions.

**La santé et le bien-être des cheminots de l'encadrement doivent rester la priorité dans cette négociation. La CGT prendra toutes ses responsabilités.**

